

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 29 OCTOBRE

NOMBRE DE  
MEMBRES

L'an deux mil vingt

et le 29 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19  
En exercice : 19  
Ont pris part : 19

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, M. Ludovic LEVERT, Mme Brigitte BOLLECKER.

Date de la convocation  
22 Octobre 2020  
Date d'affichage  
30 Octobre 2020

**Pouvoirs** : Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

**Secrétaire de séance** : Mr Didier PETRIGNET

DCM N°2020/84

**\* Composition des commissions et des comités consultatifs à compter du 29 octobre 2020**

**Commission d'appel d'offres (outre le Maire)**

➤ **3 Titulaires**

- Alexandre PIGHETTI
- Jean-Louis BILLY
- Yvette MADRON

➤ **3 Suppléants**

- Christophe MASSARDI
- Emilien FEBVRE
- Alexandre ODRION

**Commission Finance-Impôts-Administration Générale**

Nathalie CHEVILLEY, Olivier RIETMANN, Jean-Louis BILLY, Yvette MADRON, Alexandre PIGHETTI, Angélique BUSSY, Evelyne MIGNARD, Didier PETRIGNET.

**Comité consultatif pour les sports, la jeunesse et les festivités**

Nathalie CHEVILLEY, Didier PETRIGNET, Angélique BUSSY, Aurore SIERRA, Brigitte BOLLECKER, Evelyne MIGNARD, Ludovic LEVERT

**Comité consultatif pour le fleurissement, la culture et la sauvegarde du patrimoine**

Nathalie CHEVILLEY, Dominique DIDIER (VP), Alexandre PIGHETTI, Agnès LALLEMAND, Jacques ECHILLEY, Christophe MASSARDI

**Commission Forêt**

Nathalie CHEVILLEY, Jacques ECHILLEY (VP), Philippe HUGUENOT, Christophe MASSARDI, Gérard PIMONT, Alexandre ODRION

**Comité consultatif écoles**

Nathalie CHEVILLEY, Mélissa MOUGIN (VP) représentante au conseil d'administration au Collège, Brigitte BOLLECKER, Aurore SIERRA, Ludovic LEVERT, Emilien FEBVRE

**Commission Travaux-Bâtiments-Terrains**

Nathalie CHEVILLEY, Olivier RIETMANN, Alexandre PIGHETTI (VP) Travaux bâtiments, Jean-Louis BILLY (VP), (travaux réseaux et voirie), Émilien FEBVRE, Christophe MASSARDI, Philippe HUGUENOT, Evelyne MIGNARD, Alexandre ODRION

**Commission Communication (Gestion du Site Internet, de la page Facebook et du bulletin municipal)**

Nathalie CHEVILLEY, Mélissa MOUGIN, Dominique DIDIER, Jacques ECHILLEY, Evelyne MIGNARD.

**Représentants des Membres du Syndicat Scolaire**

Olivier RIETMANN, Ludovic LEVERT (représentant à l'école primaire), Alexandre PIGHETTI, Mélissa MOUGIN, Nathalie CHEVILLEY, Angélique BUSSY.

**Membre Suppléante :** Yvette MADRON

**Membre Suppléant :** Émilien FEBVRE

**Petites Cités Comtoises de Caractère (PCCC)**

**1 Titulaire :** Dominique DIDIER

**1 Suppléant :** Agnès LALLEMAND

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,**

**Nathalie CHEVILLEY**



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE  
MEMBRES

Séance du 29 OCTOBRE

L'an deux mil vingt

et le 29 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

22 Octobre 2020

Date d'affichage

30 Octobre 2020

**Présents :** M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, M. Ludovic LEVERT, Mme Brigitte BOLLECKER.

**Pouvoirs :** Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

**Secrétaire de séance :** Mr Didier PETRIGNET

DCM N°2020/85

**\* Instauration d'un sursis à statuer**

Vu la délibération du 28 juin 2017 décidant la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du 28 mai 2019 portant débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Vu l'article L424-1 du code de l'urbanisme,

Durant cette révision, le PLU actuel continue de s'appliquer. Par conséquent, la commune ne peut pas empêcher des projets qui sont compatibles avec le PLU actuel au risque de compromettre l'exécution du futur PLU.

Considérant que le sursis à statuer doit permettre à la commune de reporter, le cas échéant, les décisions d'autoriser ou non les demandes d'urbanisme dont les constructions, installations ou opérations seraient susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU.

Le sursis à statuer doit, toutefois, être assorti de précisions et de justifications suffisantes qui prouvent en quoi le projet est de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU et non sur une simple incompatibilité avec ce dernier.

Le sursis à statuer est instauré jusqu'à ce que le PLU soit opposable, et en tout état de cause, pour une durée maximale de deux ans. A la fin de l'expiration du sursis à statuer, une décision doit être donnée au demandeur dans un délai de deux mois maximums sur simple confirmation de sa part.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver** l'instauration du sursis à statuer, dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme, pour toutes les demandes d'autorisation d'occupation des sols ou la réalisation de projets

d'aménagement ne correspondant pas aux objectifs globaux du futur PLU ou de nature à compromettre son exécution sur la totalité du territoire communal pour une durée maximale de deux ans. Le sursis à statuer prendra fin dès que le PLU révisé sera opposable aux tiers.

- **De mandater** Madame le Maire ou son premier Adjoint en cas d'absence pour motiver et signer tous les arrêtés individuels instaurant les sursis à statuer au cas par cas.
- **De mandater** Madame le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à ces décisions ou en découlant.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,**  
**Nathalie CHEVILLEY**



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 29 OCTOBRE

NOMBRE DE  
MEMBRES

L'an deux mil vingt

et le 29 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19  
En exercice : 19  
Ont pris part : 19

**Présents :** M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, M. Ludovic LEVERT, Mme Brigitte BOLLECKER.

Date de la convocation  
22 Octobre 2020  
Date d'affichage  
30 Octobre 2020

**Pouvoirs :** Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

**Secrétaire de séance :** Mr Didier PETRIGNET

DCM N°2020/86

**\* Fixation du prix de la taxe d'affouage pour la campagne 2020/2021**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix de la taxe d'affouage 2020/2021.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** de fixer la taxe d'affouage 2020/2021 au prix de 55 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à émettre le titre correspondant

Voté à l'unanimité.

Le Maire,  
Nathalie CHEVILLEY



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE  
MEMBRES

Séance du 29 OCTOBRE

L'an deux mil vingt

et le 29 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

22 Octobre 2020

Date d'affichage

30 Octobre 2020

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, M. Ludovic LEVERT, Mme Brigitte BOLLECKER.

**Pouvoirs** : Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

**Secrétaire de séance** : Mr Didier PETRIGNET

DCM N°2020/87

**\* Fourniture et pose d'un columbarium au cimetière de Noroy-les-Jussey**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à la SARL Marbrerie Didier à Jussey pour la fourniture et la pose d'un colombarium au cimetière de Noroy-les-Jussey.

Ce devis s'élève à 5296.33 € HT soit 6355.60 € TTC.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis avec la SARL Marbrerie Didier pour la fourniture et la pose d'un colombarium au cimetière de Noroy-les-Jussey
- **AUTORISE** Madame le Maire à régler la facture correspondante

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,  
Nathalie CHEVILLEY**



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE  
MEMBRES

Séance du 29 OCTOBRE

L'an deux mil vingt

et le 29 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19  
En exercice : 19  
Ont pris part : 19

**Présents :** M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, M. Ludovic LEVERT, Mme Brigitte BOLLECKER.

Date de la convocation  
22 Octobre 2020  
Date d'affichage  
30 Octobre 2020

**Pouvoirs :** Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

**Secrétaire de séance :** Mr Didier PETRIGNET

DCM N°2020/88

**\*Prix de la concession d'une case au columbarium au cimetière de NOROY-LES-JUSSEY**

Étant donné l'achat d'un columbarium à Noroy-les-Jussey, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix de la concession d'une case de columbarium au cimetière de Noroy-les-Jussey.

Afin de respecter les tarifs de columbarium appliqués à Jussey, il semble opportun de fixer le même prix de concession d'une case pour Jussey et Noroy-les-Jussey.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** la proposition de Madame le Maire
- **FIXE** le prix de la concession d'une case de columbarium au cimetière de Noroy-les-Jussey à 850 € pour une durée de 50 ans

**Ce tarif est applicable au 30 Octobre 2020.**

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,  
Nathalie CHEVILLEY**



**DEPARTEMENT**

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 29 OCTOBRE

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

L'an deux mil vingt

et le 29 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

**Afférents : 19**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Présents :** M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, M. Ludovic LEVERT, Mme Brigitte BOLLECKER.

**Date de la convocation**

**22 Octobre 2020**

**Date d'affichage**

**30 Octobre 2020**

**Pouvoirs :** Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

**Secrétaire de séance :** Mr Didier PETRIGNET

DCM N°2020/89

**\*Gratification d'une élève stagiaire au sein du service crèche**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous accueillons actuellement une stagiaire à la crèche du 01 Septembre 2020 au 02 Décembre 2020. Puis elle sera sous contrat d'apprentissage à partir du 03 décembre 2020 (Voir délibération 2020/53 en date du 09 juin 2020).

Dans la convention de stage, il est stipulé que le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. Toutefois, il peut lui être alloué une gratification.

Celle-ci est exonérée de charges sociales si, conformément à l'article D.242-2-1 du code de la sécurité sociale, son montant ne dépasse le seuil équivalent au produit de 15.00% du plafond horaire de la sécurité sociale et du nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré.

Le montant de cette gratification correspond à 15% de la valeur horaire du plafond de la sécurité sociale fixée pour 2020 à 26 euros soit  $15\% \times 26 \text{ €} = 3,90 \text{ €}$  par heure.

Madame le Maire propose de verser une gratification à cette stagiaire pour les semaines de stage accomplies au sein de la collectivité.

Montant réparti comme suit :

22 Jours en Septembre =  $22 \times 7 \text{H} \times 3,90 \text{ €} = 600,60 \text{ €}$

17 Jours en Octobre =  $17 \times 7 \text{H} \times 3,90 \text{ €} = 464,10 \text{ €}$

16 Jours en Novembre =  $16 \times 7 \text{H} \times 3,90 \text{ €} = 436,80 \text{ €}$

2 Jours en Décembre =  $2 \times 7 \text{H} \times 3,90 \text{ €} = 54,60 \text{ €}$



Soit un total de 1556,10 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

-**AUTORISE** Madame le Maire à verser une gratification égale à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale à cette stagiaire pour sa période de stage.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions de stages et tous autres documents afférents à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,  
Nathalie CHEVILLEY**



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE  
MEMBRES

Séance du 29 OCTOBRE

L'an deux mil vingt

et le 29 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19  
En exercice : 19  
Ont pris part : 19

Date de la convocation  
22 Octobre 2020  
Date d'affichage  
30 Octobre 2020

**Présents :** M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, M. Ludovic LEVERT, Mme Brigitte BOLLECKER.

**Pouvoirs :** Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

**Secrétaire de séance :** Mr Didier PETRIGNET

DCM N°2020/90

**\* Décision modificative n°1-Budget Assainissement**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative n°1 sur le budget assainissement comme suit :

- Compte 21562 : - 4726,91 €
- Compte 13918-040 : + 4726,91 €

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,  
Nathalie CHEVILLEY**



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE  
MEMBRES

Séance du 29 OCTOBRE

L'an deux mil vingt

et le 29 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19  
En exercice : 19  
Ont pris part : 19

Date de la convocation  
22 Octobre 2020  
Date d'affichage  
30 Octobre 2020

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, M. Ludovic LEVERT, Mme Brigitte BOLLECKER.

**Pouvoirs** : Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

**Secrétaire de séance** : Mr Didier PETRIGNET

DCM N°2020/91

**\* Nomination d'un référent COVID**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'aggravation rapide de la situation sanitaire dans notre Département, la Préfecture de Haute-Saône, l'AMF 70 et l'AMRF 70 nous demande de nommer un « référent covid » qui sera chargé de coordonner une cellule de veille.

Cette cellule de veille serait chargée de veiller à la bonne application des gestes barrières et de faire remonter les difficultés d'organisation sur le terrain.

Madame le Maire vous propose de nommer Madame Yvette MADRON, « référent covid ».

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** de nommer Madame Yvette MADRON, « référent covid »

Voté à l'unanimité.

Le Maire,  
Nathalie CHEVILLEY

